

Festivals du spectacle vivant

Profils : Association, Collectivité territoriale et établissement public, Exploitant, Particulier

Thématiques : Spectacle vivant et manifestations culturelles

Ouverture le **16 octobre 2017** de la première campagne 2018.

La date limite de transmission des dossiers est fixée au **15 décembre 2017**.

Objectifs

- Aménagement culturel durable des territoires
- Favoriser la diffusion de spectacles de qualité portés par des artistes internationaux, nationaux et régionaux
- Concourir à la diversité culturelle
- Sensibiliser les publics, notamment les jeunes (lycéens et apprentis)

Bénéficiaires

- Personnes morales de droit privé
- Personnes morales de droit public

Modalités

Manifestations de rayonnement national et international

- Pas de plafond de subvention
- Convention d'objectifs triennale
- Respect des conditions d'éligibilité et d'un maximum de critères prioritaires

Manifestations de rayonnement régional

- Subvention régionale plafonnée à 100 000 €
- Respect des conditions d'éligibilité et de plusieurs critères prioritaires

Manifestations de rayonnement départemental

- Subvention régionale plafonnée à 30 000 €

- Respect des conditions d'éligibilité et d'au moins un critère prioritaire
- Niveau de financement concerté avec le Département

Animations locales et manifestations émergentes

- Subvention régionale plafonnée à 5 000 €
- Respect des conditions d'éligibilité (respect de 4 critères minimum sur les 8)
- Financement limité à 3 ans

Conditions d'éligibilité

- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Manifestation d'une durée minimale de 2 jours consécutifs comportant au moins sept spectacles différents et se déroulant sur le territoire d'une ou plusieurs communes de Nouvelle-Aquitaine
- Manifestation faisant appel à des professionnels et rémunérant les prestations des intervenants programmés
- Exigence et renouvellement artistique de la programmation
- Présence d'au moins un artiste ou compagnie professionnelle de Nouvelle-Aquitaine dans la programmation
- Prédominance de la part du budget consacré à la programmation artistique
- Prise en compte de critères de Développement Durable
- Les manifestations qui ont cumulé des déficits durant au moins 3 années successives ne sont pas éligibles

Critères prioritaires

- Porter une attention particulière au public jeune notamment lycéens et apprentis (ateliers, rencontres...)
- Favoriser les projets implantés sur les territoires éloignés de l'offre culturelle
- Valoriser les sites patrimoniaux et naturels de la région
- Insertion territoriale à travers la mobilisation du secteur associatif local et des bénévoles
- Capacité à travailler en partenariat avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'autres festivals et équipements culturels
- Politique tarifaire adaptée aux différents publics
- Fréquentation du public
- Prise en compte des langues régionales à travers la promotion du bilinguisme ou du trilinguisme, par exemple, sur les supports de communication et la signalétique ou par des actions de sensibilisation à l'apprentissage de ces langues
- Le montant de la participation régionale tiendra compte de la pluralité du financement, de la hauteur de l'engagement des différents échelons institutionnels et de la capacité du porteur de projet à mobiliser des recettes propres ou privées

Pour votre manifestation 2018 :

La première campagne de saisie des demandes de subvention depuis la plate-forme de télé-services de la Région est ouverte à partir du **16 octobre 2017**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 décembre 2017**.

Pour saisir votre demande de subvention :

Vous devez utiliser le lien suivant qui vous permettra de créer et saisir une nouvelle demande, et également de créer votre compte si vous ne possédez pas encore d'identifiant et de mot de passe Demande Aquit@ide.

Par la suite, pour vous connecter à la plate-forme :

Pour revenir sur votre dossier en cours de saisie ou pour suivre l'avancement de votre dossier, vous devez utiliser le lien suivant qui vous permettra de vous connecter à la Plate-forme Aquit@ide.

Contact

Direction de la Culture et du Patrimoine

Maryse Lafenêtre
maryse.lafenetre@nouvelle-aquitaine.fr
Tél. : 05 57 57 81 63

Compléter mon dossier mes-aides.aquitaine.fr